

Légende

Zones urbaines

- Ua : secteur des noyaux urbains historiques.
- Ub : secteur destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- Ui : secteur destiné à l'habitat individuel moyennement dense.
- Uf : secteur destiné aux activités artisanales et commerciales.
- Uep : secteur destiné aux équipements publics.
- Uf : secteur d'infrastructure ferroviaire.

Zones à urbaniser

- 1Aub : secteur à urbaniser destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- 1Auc : secteur à urbaniser destiné à l'habitat individuel moyennement dense et les petits collectifs.

Zones agricoles

- A : secteur agricole.

Zones naturelles

- N : secteur naturel.
- NI : secteur de la base de loisirs du lac des Martelles.
- Na : secteur d'accueil de la clientèle de la base de loisirs du lac des Martelles.

Prise en compte des risques

- Zones d'interdiction du PPR et du PPRI.
- Zone de projet possible sous modalité collective du PPR et du PPRI.
- Zone déconfinées faibles du PPR et du PPRI.
- Zone sans contraintes du PPR et du PPRI.
- Bande de précaution de 50m à l'arrière des digues des torrents.

Informations supplémentaires

- Bâtiment non cadastré

